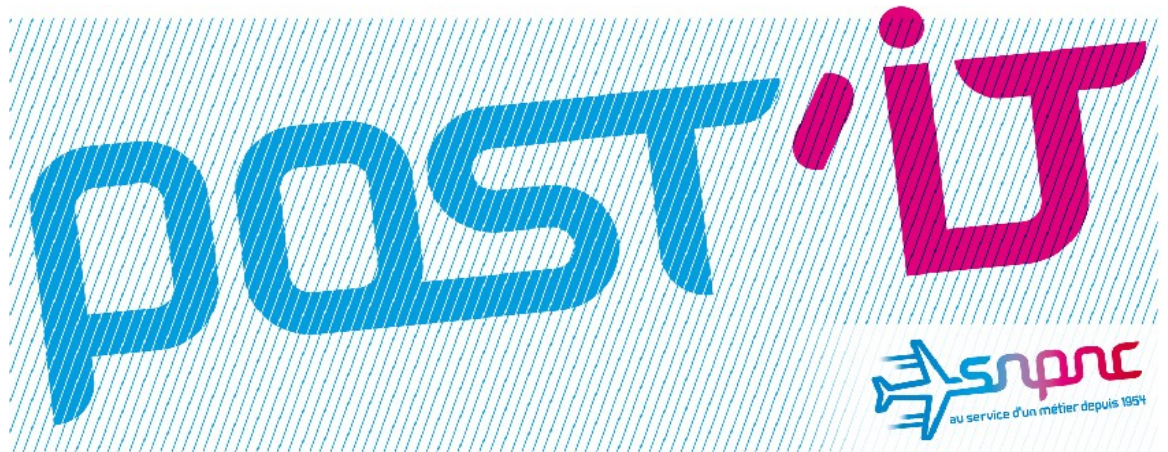
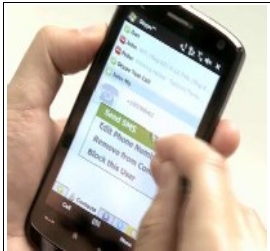




SMS



- ➔ L'obtention du visa Chine pour les PCB (697 au total en juillet), n'aurait pas d'impact économique selon l'Entreprise ! Serait-il gratuit pour les étudiants et payant pour les autres ? On attend encore que tous les PNC aient accès à ce fameux visa !
- ➔ Les temps sont durs mais pas pour tout le monde, les PNT vont tous recevoir prochainement des IPAD pour remplacer leurs ordinateurs !
- ➔ Pour CKY, toujours la même escale de rêve, un container avec des sèche-cheveux et autres accessoires prévus à la PGK est en chemin pour équiper le bel hôtel 4 étoiles aux frais de la Cie ! Il est tout de même prévu un vol test CHSCT avec médecine du travail du 12 au 15 septembre.
- ➔ L'hébergement des PNC à la base en cas de vol reporté doit être conforme à la PGK 3.58. Il doit se faire à l'hôtel Pullman ou dans un autre hôtel de même catégorie sur la plateforme aéroportuaire, mais pas au Novotel ni à l'Ibis.
- ➔ Les A319 sont depuis peu armés pour 3 PNC (3 VRA) alors que les compositions équipages sont de 4 ! La DLPV a déjà anticipé le passage à 3 PNC, ben voyons !
- ➔ Si ton passeport n'a pas été renouvelé en temps et en heure à cause des délais de mairie (notamment en cas de vol ou perte avec demande de renouvellement en urgence), ou si tu as un tampon Israélien, méfie toi on te retirera un 30ème.

Service GP : le SNPNC lutte contre la déshumanisation



La Direction refuse toujours d'honorer ses engagements suite au préavis de grève du SNPNC de décembre. Elle s'étonnera ensuite d'un déficit de confiance avec les PNC que le projet PNC était censé combler ! Le SNPNC en est encore réduit à demander la mise en œuvre des points suivants pour rendre un visage humain aux GP :



- Le retour du droit à l'erreur en matière d'utilisation des GP (par sa politique de sanction active et en traitant "à charge" tous les rapports qui lui sont envoyés par les salariés, la DVPI incite et encourage des remontées d'incidents qui relèvent la plupart du temps d'erreurs ou d'oublis de la part des salariés. Tout cela souvent sur la base du rapport d'un seul agent sans témoin. Elle entretient un climat de délation et de règlements de comptes gratuits).
- L'arrêt des sanctions prises de façon arbitraire par une seule personne.
- La hiérarchie ne doit pas être mise dans la boucle en raison d'une possible pesée négative sur le dossier professionnel.
- Une information écrite sur les droits du passager GP pour éviter les interprétations fantaisistes de la PAM par les escales et les abus de pouvoir, notamment à l'enregistrement dans le traitement des R1...
- Un interlocuteur DVPI pour les syndicats sachant qu'il est quasiment impossible aujourd'hui de régler les litiges relatifs aux GP que les PNC nous font remonter.

Bases province : le cynisme de la Direction

La Direction écrit sur son blog : « Pour ce qui concerne les PNC, un des arguments des "opposants" [aux bases province] est de ne pas créer d'espace avec des règles différentes de celles négociées en 2008 pour les PNC basés à Paris, de peur que l'on s'en inspire pour la renégociation des règles "parisiennes". Cette crainte est infondée pour 2 raisons : la première, et je le dis sur le ton de l'humour, c'est que nous n'avons pas besoin de mettre en œuvre les bases en province pour savoir que nos règles "parisiennes" ne sont pas des plus efficaces et qu'elles devront être adaptées. la deuxième, c'est que le cadre de la prochaine négociation pour les bases parisiennes sera défini par le contexte économique dans lequel nous évoluons et que l'objectif d'avoir les règles les plus protectrices du monde sur un périmètre d'activité en attrition n'a pas de sens ».

Cette déclaration confirme que les PNC n'ont pas le même sens de l'humour que la Direction et que celle-ci souhaite nous laminer.

Signatures de service :

Lors de la présentation des Signatures de Service aux syndicats, la Direction souhaitait que le PNC manifeste sa gratitude auprès des clients Affaires pour avoir respecté les consignes de sécurité au cours du vol... Une chance ! On aurait pu aussi nous demander de remercier le client "hôte contribution" qui, contrairement à Jean-Luc Delarue, ne mord pas le PNC ou celui qui, contrairement à Gérard Depardieu, privilégie les toilettes plutôt que le milieu de cabine pour se soulager !

Crise nucléaire Japon et notre santé

Fin juillet, une étude épidémiologique exceptionnelle sur les plus de 2 millions d'habitants de la préfecture de Fukushima a été annoncée. Prévue pour durer trente ans, elle analysera les effets des faibles doses. Dans la Centrale, fin juillet, des niveaux très élevés de radioactivité, de plusieurs sieverts par heure (jusqu'à 10) ont été détectés dans et à proximité du réacteur 1, interrompant les interventions humaines, sans que l'origine exacte en ait été trouvée. C'est donc peu de dire que la situation n'est toujours pas sous contrôle et l'"arrêt à froid" des réacteurs n'est pas attendu avant janvier 2012 !

Des admin PNC peu fiables !

L'admin PNC ref 11.022 " liste des memo et admin PNC à conserver semble bien bâclé.

✓ Il faut conserver l'interligne 05.055, du 27.07.05 vieux de 6 ans sur les interprètes commerciaux alors que nous avons un admin PNC Ref PNC 10.037 du 10/08/10 sur le même sujet...

✓ Il faut conserver le mémo 09.080 sur les déclarations des AT, alors qu'il a été remplacé par le 10.048 le 2/12/10....

✓ Et enfin, il faut conserver l'admin 10.019 sur le volontariat TMR, annulé par décision de justice. C'est tout simplement énorme !

En résumé, la Direction doit revoir sa copie parce que c'est n'importe quoi...

Prud'hommes :

35 €, c'est le prix du timbre fiscal pour avoir recours au conseil de prud'hommes depuis le 29 juillet 2011. Une nouvelle remise en cause du principe de la gratuité de la justice destinée à décourager les salariés d'exercer leur droit à la défense. La loi a d'ailleurs été soumise au contrôle du Conseil constitutionnel sur le fondement d'une atteinte au principe d'égalité des citoyens dans l'accès à la justice.

Le recours à une procédure prud'homme reste parfois la seule solution pour faire aboutir un contentieux individuel entre Air France et un PNC. Nous vous rappelons que parmi ses Délégués, le SNPNC compte une conseillère au tribunal de prud'hommes de Bobigny. Avant d'engager une procédure, son avis peut vous être utile. N'hésitez pas à nous contacter.

Immobilisations visa et IKV :

Dorénavant, la cour de cassation a imposé à AF d'immobiliser ses agents pour aller faire un visa, mais il n'était pas prévu dans le jugement de payer les IKV. AF se retranche donc derrière ce jugement pour ne pas payer les IKV. Manifestement, le SNPNC va devoir relancer une action juridique.

TO DO LIST :

- ★ Je souhaite une information fiable sur l'attitude du CCE envers les PNC, je consulte l'article sur www.snpnc.org